



Itinéraires
Caen & Lisieux

CHRS Janine VAN DAELE

*Hébergement et aide à la réinsertion sociale de
femmes seules et de femmes avec enfants*

Rapport d'activité - Année 2022

PRESENTATION

I. Le lieu	1
II. L'équipe	2
III. L'accompagnement social	3
IV. Activités culturelles et de loisirs	13
V. Accueil AC'SE	14
VI. L'expression et la participation des résidentes	15
VII. Le partenariat	16

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, mouvements et taux d'occupation	19
II. L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation	20
III. Les durées moyennes de séjour	21
IV. Les durées de prise en charge	23
V. Service qui oriente	24
VI. Motif de la demande des personnes accueillies	24
VII. Age	24
VIII. Lieu de naissance	25
IX. Situation familiale	26
X. Lieu de résidence	26
XI. Type d'hébergement	27
XII. Niveau scolaire	28
XIII. Situation professionnelle	28
XIV. Ressources	30
XV. Dettes	30
XVI. Couverture sociale	31
XVII. Santé	31
XIX. Permis de conduire	32
XX. Les enfants et le soutien à la parentalité	32

REPONSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE	38
--	----

ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX – DIVERS	39
--	----

PERSPECTIVES 2023	40
-------------------	----

ANNEXES : Journée du 8 Mars 2022

« Singulières et plurielles »

Activités culturelles et de loisirs- Soutien à la parentalité

Sigles et acronymes utilisés

I. LE LIEU

Le CHRS Janine VAN DAELE est situé au 125 boulevard Leroy dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway. Il fonctionne pour une part sur un mode collectif 24 h / 24 h, 365 jours par an et pour une part selon le mode dit de « foyer éclaté » avec 22 appartements disséminés dans Caen. Il accueille des femmes seules avec ou sans enfant en grande difficulté familiale, conjugale, sociale, psychologique.

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers. C'est un lieu sécurisé qui permet de se poser, se restructurer, se restaurer. L'accompagnement vise à permettre aux personnes accueillies de travailler à l'élaboration et la mise en place de leur projet de vie.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille dans ses effectifs 2 femmes / familles dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et protection des victimes de la traite des êtres humains. Ce qui porte à 66 le nombre de places du CHRS.

▪ La structure collective

Le foyer d'hébergement du CHRS Janine VAN DAELE est un lieu composé de différents espaces respectueux des personnes que nous accueillons, et aménagés de manière à répondre au mieux à nos missions.

La structure collective est composée de :

- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Un petit salon,
- Un espace enfant,
- Deux cuisines individuelles,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Douze chambres dont 8 avec sanitaires privés.

Les chambres communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

L'établissement dispose d'un jardin extérieur, qui offre un espace ressourçant, de convivialité. Il est aménagé de structures pour enfants.

▪ Les appartements

Les 22 appartements extérieurs, meublés et équipés, sont situés à proximité du foyer ou disséminés dans Caen et périphérie de Caen. Le parc est constitué de T1, T2, T3 et T4, et ce, afin de pouvoir accueillir toute composition familiale.

Les emplacements géographiques ainsi que la capacité d'accueil font l'objet d'une évaluation régulière qui tient compte de l'évolution du public, des besoins identifiés ainsi que des ressources du Territoire (crèches, centres de formation...).

Les logements diffus constituent un outil dans l'accompagnement. Ils permettent d'expérimenter, d'évaluer les capacités d'autonomie et d'indépendance des personnes, d'élaborer un travail d'accompagnement de proximité qui porte sur la gestion du logement, la gestion budgétaire, l'alimentation, la parentalité...

Au regard des besoins des personnes, de la cohérence de leur parcours, un accueil direct en appartement extérieur est possible.

II. L'EQUIPE

▪ Une équipe pluridisciplinaire et mixte

Elle se compose de :

- 1 Maîtresse de maison,
- 2 moniteurs éducateurs,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 2 assistants de service social,
- 1 éducatrice de jeunes enfants, à 0.5 équivalent temps plein,
- 2 auxiliaires éducatifs de nuit qui, dans le cadre d'une mutualisation de moyens, sont communs au CHRS d'urgence La Source et au CHRS Janine VAN DAELE,
- Une apprentie en formation de moniteur éducateur présente de sept 2021 à Juin 2023,
- Une personne en contrat de service civique,
- 1 homme d'entretien pour un 0.5 ETP,
- 1 personne en CAE chargée de l'entretien des locaux et des appartements extérieurs au moment des départs,
- Un coordinateur pour un 0,5 ETP qui intervient également auprès du CHRS La Source,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, aux entretiens préalables à l'admission, et participant à la réflexion institutionnelle,
- 1 chef de service qui est aussi chef de service du CHRS La Source,
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communs à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.

▪ Les stagiaires

Sur l'année 2022, le CHRS Janine VAN DAELE a accueilli :

- 1 stagiaire éducateur spécialisé (mai 2021 à avril 2022)
- 1 stagiaire assistante sociale (octobre 2021 à avril 2022)
- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (janvier 2022)
- 1 stagiaire STSS (février 2022)
- 1 stagiaire IRTS (mars 2022)
- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (avril 2022 à mars 2023)
- 1 stagiaire assistant social (octobre 2022 à février 2023)

L'équipe reste sensible à l'accueil de stagiaires, à la richesse de la rencontre, au partage de savoirs et savoirs faire. Ces accueils permettent par ailleurs d'interroger et de mener une réflexion continue sur les pratiques professionnelles.

▪ L'organisation

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe (3 h) en présence de la psychologue,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue, et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire avec les résidentes,
- 1 réunion de régulation avec les résidentes toutes les 6 semaines.

▪ Formations et journées d'étude

- « Journée pour la protection des familles » organisée par la Maison de Protection des Familles (17 novembre 2022) (*1 personne*)
- « Psycho-traumatologie et clinique de l'exil » organisée par L. de SCHOUTHEETE, psychologue ARS (15 et 17 novembre 2022) (*3 personnes*)
- « Formation SSI Incendie » (*5 personnes*)

III. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individuel et de tous les supports éducatifs mis en œuvre au sein du collectif. L'accompagnement social est global. Il intègre toutes les dimensions de la problématique de chaque personne et de sa vie pendant le séjour. Il se fait dans un esprit de responsabilité et d'autonomie de la personne en étant attentif

à son rythme, ses difficultés et ses compétences. Il peut porter de façon différente sur la situation administrative, le logement, la formation, le travail, l'accès aux soins (ouverture des droits – informations – accompagnement), l'aide à la gestion financière, les problèmes juridiques, le soutien à la parentalité, les loisirs, la culture, ...

Au regard des compositions familiales, 28 à 32 ménages sont accueillis et accompagnés au CHRS.

▪ La référence

La référence permet de répondre à un besoin de repères et de sécurité, le parcours des résidentes étant souvent jonché de ruptures, de discontinuités, de souffrances psychiques et physiques. La sécurité affective et la confiance se développent aussi par cet accompagnement individuel stable qui offre un cadre à la fois contenant et sécurisant. Il est important de souligner toutefois que le référent désigné en réunion d'équipe travaille en relation étroite avec l'ensemble de l'équipe éducative.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire permet :

- Un regard croisé,
- La complémentarité (partage avec l'ensemble des métiers qui composent l'équipe éducative),
- La continuité de l'accompagnement,
- D'être tiers dans la relation.

Les bases de cet accompagnement sont établies dès l'accueil avec la signature du contrat de séjour et la remise à la personne, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des personnes accueillies et de la liste des personnes qualifiées.

Rapidement, ces bases de travail sont développées pour élaborer avec la personne, son projet individuel.

Des bilans réguliers sont effectués pour garantir la pertinence des axes développés et envisager si nécessaire un avenant au contrat initial.

▪ Le collectif : support à l'accompagnement social

La présence éducative quotidienne répond aux besoins de sécurité et nous remarquons par expérience que le lien se crée davantage, la confiance facilitée et les observations enrichies par le regard croisé de l'ensemble de l'équipe.

Le collectif correspond à la fois à un support relationnel, vecteur de liens (entre résidentes et équipe/résidentes) et à un lieu « éducatif » (apprendre à être, à être avec ses enfants, à cuisiner, l'hygiène...). Il est le lieu où les femmes peuvent se poser après leur parcours d'errance, nécessaire pour se reconstruire. Enfin, il est un lieu d'échanges et de bien-être.

Le soutien apporté aux personnes accueillies au CHRS Janine VAN DAELE est réalisé à la fois, dans le cadre d'un accompagnement global individualisé, par le biais des supports d'actions collectives qui se déroulent au sein de la structure, et grâce aux actions menées pour favoriser l'ouverture vers l'extérieur.

1) Les supports à l'insertion sociale et professionnelle

a) L'atelier « Aide de cuisine »



Pour soutenir l'insertion professionnelle, l'atelier animé par la maîtresse de maison en lien avec l'équipe éducative permet à une résidente sur une durée de 3 mois, de découvrir ou se familiariser de nouveau au monde du travail. Ainsi, entre 2 et 3 résidentes bénéficient de ces ateliers chaque semaine, du Lundi au Mercredi.

Cet atelier permet à des femmes de découvrir les contraintes liées au monde professionnel (ponctualité, respect des règles, garde d'enfants...) ou pour d'autres, désocialisées, sans activité depuis longtemps, de retrouver progressivement un rythme et une confiance en soi.

L'atelier permet de se responsabiliser, d'être en activité et donc procure un sentiment d'utilité sociale. Il peut favoriser en outre l'apprentissage du Français et être un support à l'autonomie (apprentissage culinaire, règles d'hygiène, ...).

b) L'atelier « conversation Blabla »



Les missions du CHRS sont l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies.

Or :

- Pour les personnes non francophones, la barrière de la langue et la méconnaissance des codes culturels représentent des freins à l'intégration.
- Pour les femmes en grande difficulté, souvent très éloignées de l'emploi, la mésestime de soi et le sentiment d'inutilité sociale empêchent l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

Ainsi, nous avons favorisé la mise en place une fois par semaine de cours d'alphabétisation, d'expression, appelés « Atelier Blabla » en complément des actions des partenaires extérieurs proposées. Ces ateliers se déroulent au CHRS chaque jeudi de 14 h 00 à 15 h 30.

Ils ont pour objectif de faciliter la communication orale et d'accroître leur sentiment d'aisance pour la compréhension et la prise de parole. Pour cela, à l'aide de différents supports, les ateliers mettent en scène des situations de la vie quotidienne.

L'objectif final est de permettre aux femmes d'acquérir plus d'autonomie dans leur vie quotidienne et d'accéder à un emploi.

Résidentes qui participent :

- Personnes primo-arrivantes dans le cadre d'une réunification familiale,
- Personnes en attente d'une formation à l'EPE dans le cadre du Contrat d'intégration Républicaine,
- Personnes n'ayant pas d'accès à une formation en raison de leur statut,
- Personnes éloignées de l'emploi.

Objectifs des ateliers :

- Développer le langage du quotidien,
- Oser s'exprimer et prendre confiance,
- Favoriser les rencontres interculturelles,
- Favoriser l'autonomie dans les démarches,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- Donner des clés de compréhension du fonctionnement de la société française et la culture française.

Bilan :

Courant 2021, l'atelier s'est ouvert aux femmes accueillies au CHRS la Source, et s'est poursuivi ainsi en 2022.

Cette mutualisation favorise la rencontre et la richesse, et offre une réponse aux besoins de ces femmes, qui ne peut être apporté par l'équipe éducative trop mobilisée dans le quotidien que revêt les diverses missions d'urgence.

Ainsi, entre 12 et 15 femmes ont pu bénéficier de cette action éducative en 2022.

Ces ateliers sont aussi un support de communication et d'échange qui, en fonction de l'actualité, peut s'adapter pour favoriser l'expression de chacune.

Pour exemple, à l'occasion de l'organisation de la journée de la Femme et de la soirée « Singulières et Plurielles » du 10/06/2022, communes aux deux CHRS, l'atelier Blabla a pu se transformer en atelier d'expression et d'écriture. Les femmes ont pu expliquer puis réaliser des panneaux sur les différences entre les pays pour les droits des femmes dans le monde (*Cf Annexe*).

On peut noter un besoin important des femmes de vivre des moments conviviaux. Ces ateliers quels que soient les objectifs sont vecteurs de liens sociaux, favorisent le respect et la compréhension de la culture de l'autre et sont un outil complémentaire pour permettre l'évolution des situations des résidentes accueillies.

De septembre à décembre, la reprise des écoles de formation en langue française, des PIAF et autres formations ont favorisé la poursuite des formations sur l'extérieur. Nous avons fait le choix de suspendre cet atelier en priorisant d'autres activités, toujours dans un souci de sens de nos actions.

c) *L'atelier cuisine*



Un atelier cuisine s'est mis en place depuis 2014 au CHRS au sein du collectif, le vendredi matin.

L'atelier permet de repérer les habitudes alimentaires, la capacité à gérer un budget lors des courses réalisées, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et du monde, de parler et apprendre le Français, de mettre en valeur des compétences, de partager, d'offrir, d'échanger.

C'est un support à l'accompagnement, un temps convivial et chaleureux, vecteur de socialisation, où se rencontrent les personnes du collectif et des logements diffus.

Ce moment « à faire ensemble » renforce le lien.

Le partenariat avec les Jardins d'Arlette permet d'avoir des produits locaux, bio et de saison.

Déroulé :

Le menu est souvent travaillé en amont avec les personnes, en fonction de leurs souhaits, de leurs origines, de leurs goûts, ou de techniques qu'elles ont envie d'approfondir...

A l'atelier, chaque femme est responsable d'une recette qu'elle prépare de A à Z avec l'aide de l'éducateur, en tenant compte du niveau de difficultés et des capacités de la personne. Le menu est prévu en fonction du nombre d'inscrits.

Parfois, il peut prendre la forme « d'une mise en situation réelle d'emploi », où l'éducateur propose un fonctionnement « d'équipe de cuisine » avec un rythme de travail accéléré, un « faire ensemble », une entraide, où une certaine effervescence règne dans la cuisine. Les femmes aiment bien cette « montée d'adrénaline » liée au service et la responsabilisation qui en découle. Elles ressentent une certaine fierté à réaliser le menu dans les temps imposés et l'énergie déployée dans ce cadre. Nous observons au-delà des participantes, l'esprit de solidarité des femmes qui sont là « de passage » et qui viennent spontanément aider.

L'atelier permet de repérer les habitudes alimentaires de chacune, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et de saison, d'élargir les horizons alimentaires, de parler et apprendre le français, ...

Les repas se veulent autant que possible équilibrés et allégés, afin de respecter le cadre diététique.

Bilan :

En 2022, il y a eu 20 ateliers réguliers et trois exceptionnels liés à des événements associatifs. En moyenne, 2 à 3 résidentes participent à cet atelier.

C'est une action qui perdure depuis des années, car elle continue de témoigner de bénéfices, tant dans la reconstruction de soi, que dans l'impact en termes de réinsertion sociale et professionnelle. En effet, nous observons des femmes qui reprennent confiance en elles, qui s'impliquent, se testent, s'appliquent consciencieusement, qui s'ouvrent à une autre culture et se montrent sensibles aux questions d'équilibre alimentaire. Certaines s'en saisissent pour elles et / ou leurs enfants, favorisant ainsi la santé. Pour d'autres, c'est le point de départ d'une remobilisation professionnelle.

L'atelier cuisine est identifié et suscite intérêt et temps de convivialité.

Lien avec l'Atelier ouvert vers l'extérieur :

Cet atelier du vendredi permet aussi de tester des recettes et d'en sélectionner. L'éducateur repère les personnes qui ont les capacités et l'envie de participer à l'atelier en partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise.

Perspectives / pistes de travail :

- Favoriser davantage les actions adjacentes à l'atelier (courses, gestion budgétaire, apprentissage du Français...).
- Développer, concevoir des actions pour réaliser un travail sur la diététique plus élaboré.
- L'ouverture au CHRS la Source dès 2023.

d) Ouverture de l'atelier cuisine vers l'extérieur

L'insertion par le travail fait partie des missions du CHRS.

Fin 2021, nous avons mis en place, dans le cadre d'un partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise, un nouvel atelier cuisine au sein du CHRS, chaque jeudi, afin de confectionner jusqu'à 30 repas que nous livrons dans les locaux de l'Avant-Garde, sous forme de service restauration avec un menu unique.

Cet atelier cuisine permet, à travers une activité valorisante, de favoriser la reprise de la confiance en soi, de promouvoir les femmes accueillies et leur permettre de se reconstruire pour accéder à des projets d'insertion professionnelle. C'est à la fois un outil d'accompagnement et d'observation, mais aussi une possibilité d'essayer une activité, un apprentissage du collectif et de la citoyenneté, un premier pas vers une intégration à la vie sociale ordinaire. L'atelier s'adresse aux femmes les plus éloignées de l'emploi, en rupture de parcours d'insertion. Il s'agit avant tout d'aider à la réinsertion des femmes en grande difficulté.

Bilan 2022 :

L'atelier s'est poursuivi chaque jeudi, sauf vacances scolaires.

Ce temps de restauration a eu lieu 20 fois en 2022. Cinq résidentes y ont participé.

L'idée est de proposer un menu unique, à partir d'une cuisine inventive, du monde et de saison. En fonction du nombre de réservations, l'éducateur référent de cet atelier peut être accompagné par la maîtresse de maison ou un collègue en formation.

Les femmes sont mises en situation d'emploi, elles s'occupent de la confection des repas, des commandes, de la plonge, du service et de l'encaissement.

Au fil des ateliers, elles ont pu prendre confiance, être force de proposition, s'autonomiser dans la prise en charge de la clientèle et les différentes tâches de la restauration. Au fur et à mesure, chacune connaît ses missions et le service s'auto-organise facilement.

Cette prise de confiance participe à la revalorisation de soi, l'acquisition de compétences, de savoir-faire et savoir être, qui se traduisent par des évolutions dans leurs projets professionnels.

Un contrat est signé avec les participantes à l'atelier et un bilan est effectué tous les 3 mois avec l'éducateur référent.

Cinq ateliers exceptionnels ont aussi été réalisés, pour préparer des buffets ou des repas spécifiques lors de manifestations et / ou de formations.

C'est un projet expérimental qui vient révéler des bienfaits pour la personne actrice en tant que femme, mais plus largement, des répercussions pour les mères, dans leur fonction parentale. Pour exemple, nous avons pu observer une remobilisation pour certaines auprès de leurs enfants.

Perspectives :

- Si nous avons déjà un partenariat avec « Les jardins d'Arlette » concernant la livraison de légumes, nous pouvons sans doute élargir à d'autres associations, et avoir d'autres partenariats.
- Développer et faire reconnaître l'action sous une forme telle qu'un AVAA.

e) L'atelier informatique



Aujourd'hui, l'usage de l'informatique s'est généralisé. Il est devenu un outil incontournable dans la vie sociale et professionnelle (banque, CAF, actualisation Pôle Emploi, recherche d'emploi, ...). Or, de nombreuses personnes accueillies nous sollicitent pour les accompagner dans leurs démarches, du fait d'une méconnaissance et / ou non maîtrise de l'outil. Elles sont freinées dans leur insertion, et dépendantes d'autrui.

En 2021, nous avons aménagé un espace au sein du CHRS afin de pouvoir leur proposer un « atelier » informatique, et avons décidé de le poursuivre en 2022 au regard des bénéfices observés.

Ils sont animés par une monitrice éducatrice de l'équipe qui adapte le contenu en fonction des besoins exprimés et repérés. Ainsi, tous les 15 jours en moyenne, entre 2 et 4 personnes y participent.

Les objectifs de l'action :

- Initier et familiariser à l'outil numérique,
- Donner des outils de compréhension et de maîtrise,
- Faciliter l'apprentissage,
- Favoriser l'autonomie.

La professionnelle peut conseiller et / ou accompagner les résidentes dans l'achat de matériel.

L'atelier Informatique s'est révélé être en 2022 encore, une action éducative répondant à de réels besoins, permettant de lutter contre l'exclusion numérique, et donc sociale.

Les bénéficiaires ont pu exprimer avoir dépassé leur appréhension de l'outil. Nous observons une évolution des pratiques et plus d'autonomie.

f) *L'atelier Chorale*



Dans le cadre de l'évènement « Singulières et plurielles », organisé le 10 juin 2022, les résidentes ont soumis l'idée de mettre en place une chorale. Ainsi, un professeur du chant est venu au sein du CHRS chaque semaine.

La musique est fédératrice. Au même titre que la cuisine, le chant offre la possibilité de s'épanouir personnellement et collectivement. C'est un instant de partage et de lien avec l'autre quel que soit notre culture et nos origines. Le chant, c'est un moyen de se réunir, de partager, de se positionner dans un groupe, d'avoir une cohésion et de produire quelque chose ensemble.

Les Objectifs :

- Lutter contre le stress
- Apporter confiance et sociabilité
- Créer du lien
- Améliorer sa posture et sa respiration
- Travailler sa mémoire
- Travailler sa diction
- Prendre conscience de son « savoir être »
- Apprendre à se positionner dans un groupe, respecter l'autre.

Bilan :

Entre 4 et 12 résidentes ont participé aux répétitions chaque semaine. Les femmes ont semblé épanouies et fières lors de la représentation.

Ce projet a créé une belle dynamique de groupe, un esprit de partage, de respect d'autrui, de rencontre.

Au-delà des objectifs énoncés ci-dessus, la chorale a eu des bénéfices individuels à plus long terme, par exemple, lutter contre le stress, c'est aussi apprendre à gérer et contrôler ses émotions. Avoir de la confiance en soi, améliorer sa posture et sa respiration, c'est être en capacité d'améliorer son image à l'extérieur en vue d'une insertion professionnelle.

C'est un projet qui a perduré en 2022, avec un espace dédié chaque semaine, aux résidentes de la Source et de Janine VAN DAELE.

2) Le soutien à la parentalité (cf Annexes)

Le soutien à la parentalité est devenu un axe d'accompagnement central auprès des familles accueillies ces dernières années.

L'accueil de familles en très grandes difficultés s'est poursuivi en 2022. Les familles arrivent dans un contexte de ruptures, d'isolement familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessitent notamment un accompagnement important.

Les mères qui arrivent sont fragilisées, épuisées physiquement et psychologiquement, et peuvent ne pas sembler ou être disponibles pour leur(s) enfant(s). Il arrive qu'entourée et sécurisée, la mère s'autorise à lâcher prise, à l'image d'un « burn out parental ». L'équipe prend alors le relais avec son accord pour lui permettre de se ressourcer, se reposer, et pour répondre aux besoins de l'enfant.

Certaines ont connu des parcours de ruptures, des carences dans leur enfance, et pour elles, être en relation avec leur(s) enfant(s) peut être difficile.

Nous ne pouvons par ailleurs, ignorer les besoins de l'enfant, reconnu sujet de droit et être vulnérable. L'enfant se retrouve bousculé, insécurisé.

Les parcours de vie des familles que nous accueillons sont semés de ruptures, de violence.

L'hébergement constitue un outil qui permet aux familles, en lien avec l'équipe éducative, d'évaluer et d'optimiser leurs capacités de gestion du quotidien. C'est également un lieu sécurisé, qui offre une présence éducative permanente, répondant ainsi aux besoins des familles pour lesquelles le logement autonome n'est pas, sur l'instant, adapté.

La présence de l'éducatrice de jeunes enfants permet la mise en place d'actions visant à évaluer, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant. En lien avec l'équipe éducative, elle propose des actions individuelles et / ou collectives, au sein du collectif et des logements diffus, de soutien à la parentalité.

L'éducatrice de jeunes enfants est en lien, en fonction des situations, avec les acteurs des établissements scolaires, des crèches, haltes garderie, mais aussi de la protection de l'enfance. Son poste à 0,5 ETP ne permet plus de répondre aux nouveaux besoins identifiés.

Les activités socio-éducatives de soutien à la parentalité :

En 2022, des ateliers au sein du CHRS ou des sorties extérieures ont été proposées chaque mercredi et durant les vacances scolaires.

Les objectifs étant de mobiliser / remobiliser les mères, de proposer des actions qui viennent en support au lien mères / enfants, de favoriser la socialisation, permettre une ouverture vers

l'extérieur, tout en constituant pour l'équipe éducative un observatoire, qui vient nourrir le projet individuel et l'accompagnement proposé.

Au cours de l'année, les familles ont participé à :

- des sorties en forêt, à la mer, dans les parcs, ...
- des ateliers créatifs et d'animation au foyer,...
- des activités sportives (piscine, foot, marche...),
- des activités culturelles (expositions, bibliothèque...),
- aux manifestations proposées par la ville.

Les différents projets mis en place ont systématiquement privilégié l'utilisation des transports en commun afin que les mères puissent renouveler sans frein ces activités de façon autonome.

Nous continuons d'observer qu'une fois accompagnées, les femmes, de façon autonome, réitèrent ces sorties.

L'éducatrice de jeunes enfants a, en outre, initié un partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* ».

Les objectifs de l'association consistent à ce que les enfants puissent développer de l'intérêt pour le livre, en le familiarisant avec l'objet, et de sensibiliser les mères autour des bienfaits de la lecture, qui ouvre à la culture, à la socialisation. Dans une époque où les enfants sont de plus en plus exposés aux écrans, cette sensibilisation est d'autant plus importante. Ainsi, deux bénévoles interviennent chaque semaine auprès des familles, au sein du CHRS ou une fois par mois, elles accompagnent ou donnent rendez-vous aux familles à la bibliothèque de Caen.

Elles proposent des temps de lecture, de jeux à partir du livre. Elles aident les mères qui le souhaitent dans l'apprentissage de la lecture, afin qu'elles soient actrices. Elles peuvent parfois prêter ou conseiller des livres aux enfants, aux mères, en fonction des problématiques qu'elles identifient, ou en réponse à des demandes spécifiques.

Bilan 2022 :

En moyenne, 8 à 10 ménages ont participé à l'atelier. Enfants et parents disent apprécier cet espace et demandent des prêts de livres pour poursuivre de façon autonome. Les familles se rendent plus facilement à la bibliothèque.

Deux sessions chaque mercredi ont été proposées à la rentrée scolaire 2022, ouvert aux familles des deux CHRS, une dédiée aux plus petits enfants, et une pour les enfants âgés de plus de huit ans. Nous remarquons que les personnes participent davantage dès lors que l'atelier se passe à la bibliothèque, et envisageons donc de modifier le cadre d'intervention.

IV. ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS (cf Annexes)

Le CHRS Janine VAN DAELE est attaché à favoriser l'accès à la culture et l'ouverture vers l'extérieur. L'accès à la culture est un droit fondamental que les femmes accueillies ne s'autorisent pas pour elles et / ou leurs enfants.

Conscient de l'importance de ce vecteur de rencontres, de réflexion, de restauration, l'ensemble de l'équipe se mobilise autour de cet axe. Notamment en proposant :

- D'amener les résidentes à aller vers l'extérieur en leur faisant découvrir la ville, les espaces verts, les loisirs, les diverses associations,
- De faire vivre des actions sur le collectif,
- De présenter sur la structure les journées du 25 novembre et du 8 mars en offrant aux résidentes l'occasion de s'associer à un projet, d'être actrice, et / ou de se rendre aux manifestations prévues lors de ces journées.

Ainsi, tout au long de l'année 2022, des actions ont pu être mises en place, dans une dynamique de projets, et en co-construction avec les personnes accueillies. Nous évaluons de façon régulière la portée de ces actions pour les faire évoluer.

Journée du 8 Mars 2022

En 2022, les équipes des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la journée des droits des femmes. L'ensemble des résidentes a été convié à partager un temps convivial et de partage au CHRS la Source. Pour cette occasion, nous avons mis en place :

- Des ateliers « chorale »,
- Des ateliers expression autour des différences culturelles quant aux droits des femmes en fonction des différents pays d'origine,
- Création de supports écrits, témoignages, lectures...,
- Des ateliers confection de repas,
- Un repas partagé.

Cet évènement a été l'occasion de rencontres, d'espaces de valorisation de soi, de bien-être, la découverte de cultures et la prise de conscience des différences en termes de droit des femmes. Ce fut un moment très riche.

Il a constitué par ailleurs le point de départ d'un projet plus vaste encore une fois commun aux deux CHRS, organisé au sein du CHRS Janine VAN DAELE le 10 juin 2022 « *Singulières et plurielles* », ouvert aux partenaires.

Cette soirée a été ouverte à tous, résidents des CHRS, bénéficiaires des services d'Itinéraires, personnels encadrants, administrateurs et partenaires. Une soixantaine de personnes ont été accueillies.

Cette soirée avait pour volonté d'apporter un témoignage sur les droits des femmes, de promouvoir les différences culturelles et la place de la femme dans le monde.

Pour cette soirée les femmes se sont investies dans toute les étapes de préparation :

- **Pour la confection du buffet**
 - Réunions de préparation des résidentes du CHRS Source et Janine VAN DAELE
 - Elaboration des menus
 - Préparation du buffet sur deux ateliers en parallèle sur les foyers Janine VAN DAELE et la Source
- **Pour les animations**
 - Confection d'affiches et du programme de la soirée
 - Ateliers « conversation et blabla » et « ateliers d'écriture »
 - Répétitions de la chorale
 - Organisation d'animations pour les enfants : maquillage, chamboule tout, pêche à la ligne
 - Concert

Les bénéficiaires de cette soirée ont été multiples. Les résidentes ont pu :

- S'ouvrir vers l'extérieur
- Travailler sur la confiance en soi
- Se sentir exister, s'apprêter
- S'appuyer sur leurs compétences et savoirs faire
- Produire quelque chose ensemble
- Faire preuve d'initiatives
- Rompre leur isolement.

V. ACCUEIL AC'SE (*Accueil sécurisant pour les personnes victimes de la traite des êtres humains*)

En 2022, nous avons accompagné 3 femmes accompagnées d'enfants dans le cadre du dispositif AC'SE.

Nous poursuivons notre travail en lien étroit avec les acteurs de ce dispositif. Nous participons aux séminaires afin de consolider le partenariat et de fluidifier le travail en collaboration. L'accueil et l'accompagnement proposés par le CHRS est connu/reconnu d'AC'SE. La possibilité d'un hébergement au sein d'un collectif constitue une réponse particulièrement adaptée à certaines situations en termes de sécurisation, de soutien à la parentalité, et complémentaire aux dispositifs des autres territoires.

L'équipe, sensibilisée en amont de l'accueil, est attentive au lien mère enfant, à la détresse physique et psychologique des femmes, victimes de traumatismes, isolées, démunies et en perte de repères.

Nous observons l'importance et les bienfaits de ces accueils au sein d'un collectif :

- Le sentiment de sécurité grâce à la présence continue de l'équipe.
- Le sentiment de non isolement.
- Un temps de pause, de repos, de réappropriation progressive d'une nouvelle vie.
- L'apprentissage du Français.
- L'intégration, la socialisation.
- L'entraide entre résidentes (dans le repérage de l'agglomération, le relais auprès des enfants notamment lors d'hospitalisations fréquentes pour ces femmes parfois victimes de sévices graves, ...).
- L'acquisition d'un rythme de vie et de repères.
- La découverte et la confrontation aux différences transculturelles (en termes d'habitudes alimentaires, d'éducation, ...).
- La participation aux ateliers mis en place sur le collectif.
- L'accompagnement individuel global qui s'appuie notamment sur les observations de la vie quotidienne et la relation de confiance rendue possible rapidement grâce au cadre d'accueil collectif, ...

Nous accompagnons chacune d'entre elles dans :

- Son parcours judiciaire et administratif (dépôt de plainte, demande à la préfecture, demande d'asile, ...),
- Le soutien à la parentalité (PMI, mode de garde, scolarisation, intervention de TISF, ...),
- L'intégration (apprentissage du français, découverte des habitudes françaises, ...),
- L'insertion professionnelle (inscription Pôle Emploi, agence d'intérim),
- Un soutien moral (écoute compréhensive, remobilisation, ...).

(Présentation détaillée de l'accompagnement des 3 ménages dans le Rapport d'activité Dispositifs contre les Violences faites aux femmes)

VI. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RESIDENTANTES

La participation et la prise en compte de l'expression des personnes accueillies se déclinent à travers l'organisation de la vie quotidienne et par le biais de différentes réunions.

Depuis septembre 2016, une réunion hebdomadaire se tient le lundi soir. Cette réunion rassemble les résidentes du collectif, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste. Ce temps d'échange permet d'établir la répartition des tâches quotidiennes en tenant compte au maximum des impératifs de chacune, ainsi que l'organisation des repas.

L'expression des personnes accueillies est extrêmement importante pour l'équipe, qui sait se rendre disponible à chaque instant afin de recueillir la parole des résidentes.

Les réunions de régulation :

Toutes les 6 semaines, une réunion de régulation en présence d'un travailleur social et du psychologue réunit l'ensemble des résidentes. Elle a pour objet de discuter ensemble de la vie quotidienne sur la structure. Les dates et horaires sont affichés par avance.

La participation des résidentes au Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies :

Le CRPA est une instance régionale rattachée au national, ITINERAIRES et le CHRS Janine VAN DAELE soutiennent cette instance en favorisant la participation des personnes accueillies qui le désirent. Nous présentons aux personnes qui arrivent cette instance, et nous leur proposons de les accompagner si elles désirent s'y rendre.

VII. LE PARTENARIAT

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale nécessite la concertation avec tous les acteurs du territoire.

Nous attachons une importance toute particulière au travail en partenariat réseau, indispensable pour la réponse aux besoins des personnes accompagnées, en matière d'insertion sociale, professionnelle, de soutien à la parentalité, de santé, d'accès au logement.

Ce travail permet en outre de faire remonter nos observations en termes de besoin et d'entendre celles de nos partenaires.

Les partenariats formalisés

▪ **La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)**

La FAS défend le principe de l'accès aux droits et de l'expression des usagers. Au travers des associations, elle propose diverses modalités d'accompagnement vers l'autonomie. Sa mission consiste également à faire remonter au niveau national les problèmes rencontrés au niveau des associations en matière de logement, d'emploi, de santé. La FAS affirme une conception du « vivre ensemble » qui s'appuie sur trois exigences :

- le refus des exclusions,
- la promotion de la citoyenneté par le biais d'un accompagnement des personnes accueillies dans un projet de vie,
- la mise en œuvre de la solidarité en rendant tous les acteurs de l'Etat co-responsables de la garantie de l'accès aux droits.

L'association ITINERAIRES fait partie de la commission départementale et participe à des commissions nationales.

▪ **L'association Revivre**

En mars 2007, a été signée une convention « L'appart à papa » avec l'association Revivre dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité qui permet à des femmes hébergées sans leurs enfants, de pouvoir exercer leur droit de visite et d'hébergement, de recevoir leurs enfants dans un appartement en dehors de l'établissement.

- **L'Agence Immobilière à Vocation Sociale l'AISCAL** dont *ITINERAIRES* est cofondatrice

Cette agence est devenue un partenaire important pour le CHRS Janine VAN DAELE particulièrement pour le relogement des personnes isolées.

Depuis 2011, l'AISCAL, le service logement de l'AAJB et le CLLAJ ont mis en place une commission unique d'étude des demandes. Cette commission est mensuelle. Elle est issue d'une démarche de mutualisation des moyens. Une salariée du CHRS participe à la commission mensuelle.

- **La Chiffo**

Partenariat et conventionnement interne avec La Chiffo (chèques vêtements). Ce partenariat est régulièrement utilisé lorsque nous accueillons des résidentes qui n'ont aucune ressource à leur arrivée.

- **L'Avant Garde Caennaise**

La période de crise sanitaire avait révélé un niveau de précarité important chez les étudiants. C'est pourquoi le CHRS et l'association sportive de l'Avant-Garde Caennaise souhaitent proposer des menus complets, diversifiés et à un tarif abordable aux étudiants en STAPS.

Le partenariat entre les deux associations a été initié dans ce contexte et a donc permis le développement « des ateliers cuisine vers l'extérieur ». Une convention de partenariat a été travaillée entre ITINERAIRES et l'association sportive afin de proposer un lieu de restauration dans lequel les repas préparés au sein du CHRS puissent être servis.

Les autres partenaires

Santé / Accès aux soins

- . PTA
- . LHSS
- . LAM
- . EPSM, centres hospitaliers
- . CPAM, cellule DETRES
- . Maison des addictions, CAARUD, CCAA...
- . CMP
- . Centre de planification
- . Médecins généralistes
- . Planning familial
- . Cabinets d'infirmiers
- . CSAPA
- . MDPH

Hébergement / Logement

- . CHRS d'urgence
- . SIAO
- . 115
- . Bailleurs publics et privés
- . FSL
- . CCAS
- . CALIC
- . EDF GDF
- . CLLAJ
- . Habitat Humanisme
- . AISCAL
- . Services logement
- . CADA

- . PASS
- . PMI
- . EMPP

Emploi / Formation

- . Pôle Emploi
- . CLI
- . Missions locales
- . Organismes de formation
- . La Voix des Femmes
- . EPE (remise à niveau, alphabétisation)
- . Centre socio-culturel Guérinière
- . Centre socio-culturel Chemin Vert
- . PLIE
- . Sauvage sur un plateau
- . Avant-garde Caennaise
- . COOP 5/100

Enfance

- . Lire et Faire Lire
- . Secours Catholique
- . Secours populaire
- . PRE
- . SOS urgences mamans
- . PMI
- . CRIP
- . Juges
- . AEMO, SEMO, ...

Loisirs / Santé

- . Cap Sport
- . Maison du vélo
- . Les Jardins d'Arlette

- . DAVL
- . Résidences sociales
- . Pensions de Familles

Social

- . SAAS
- . Assistantes sociales de secteur
- . Associations caritatives
- . La Voix des Femmes
- . 115
- . Trait d'Union
- . Foyers d'urgence
- . SAJD
- . ASTI
- . SIAO
- . ATC
- . ATMP 14
- . UDAF
- . Cabinet d'avocats
- . SPEMO, AEMO, SEMO, ...

Violence

- . SAAS
- . CIDFF
- . Justice
- . Gendarmerie, hôtel de police
- . CHRS d'urgence La Source et Etape qui proposent un accueil protocole urgence 72 heures

Autres institutionnels

- . IRTS
- . CAF
- . DDETS

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et Commentaires

(Les statistiques qui ont servi de support à l'analyse de l'activité portent sur les personnes sorties dans l'année 2022).

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

	présents	accueils	départs
Femmes sans enfant	15	8	8
Femmes avec 1 enfant	15	8	4
Femmes avec 2 enfants	8	2	1
Femmes avec 3 enfants	3	0	1
Femmes avec 4 enfants	1	0	0
Femmes avec 5 enfants	1	0	0
Femmes avec 7 enfants	1	0	1

	présents	accueils	départs
Total femmes sans enfant	15	8	8
Total femmes avec enfants	29	10	7
Total femmes	44	18	15
Total enfants	54	13	16
Total personnes	98	31	31

	global
Capacité	66
Journées réalisées	25 497
Effectif moyen	69.9
Taux d'occupation	105.8 %

L'équipe est attentive à accueillir dès qu'une chambre / un appartement se libère.

Le taux d'occupation de **105.8 %** est lié à :

- L'arrivée de 7 enfants dans le cadre d'une réunification familiale,
- Des naissances,
- L'accès à l'hébergement, la stabilité, la présence de l'équipe éducative, le soutien à la parentalité, permettent à des femmes de recouvrer à des droits de visite et d'hébergement pour leurs enfants, ou de pouvoir de nouveau accueillir leurs enfants qui étaient confiés provisoirement.

En 2022, **5** femmes ont vu leurs droits d'hébergement évoluer ou ont pu de nouveau accueillir leurs enfants. **9** enfants ont pu être accueillis le temps des week-ends, ou lors des vacances scolaires, et la possibilité pour une mère de pouvoir de nouveau accueillir ses enfants dans le cadre d'une garde alternée, qui s'était interrompue du fait de l'insalubrité du logement qu'elle occupait avant son accueil.

II /. L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

Occupation	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
journées réalisées	2112	2010	2263	2148	2195	2148	2279	2064	2040	2126	1991	2121
Nb jours du mois effectif moyen	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
taux global	68,1	71,8	73,0	71,6	70,8	71,6	73,5	66,6	68,0	68,6	66,4	68,4
	103%	109%	111%	108%	107%	108%	111%	101%	103%	104%	101%	104%

Présents	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	9	7	7	7	7	7	7	8	8	9	8	7
femmes avec enfants	22	22	22	22	21	24	24	25	23	23	24	23
total femmes	31	29	29	29	28	31	31	33	31	32	32	30
Enfants	46	44	44	44	43	47	45	39	37	37	39	41
total	77	73	73	73	71	78	76	72	68	69	71	71

Accueils	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	2	1	0	0	0	1	1	2	0	1	0	0
femmes avec enfants	3	1	0	0	0	3	1	1	0	0	0	1
total femmes	5	2	0	0	0	4	2	3	0	1	0	1
enfants	3	1	0	0	0	4	0	0	0	0	1	4
total	8	3	0	0	0	8	2	3	0	1	1	5

Départs	janv 22	févr 22	mars 22	avr 22	mai 22	juin 22	juil 22	août 22	sept 22	oct 22	nov 22	déc 22
femmes sans enfants	3	0	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0
femmes avec enfants	1	0	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1
total femmes	4	0	0	1	1	2	2	1	0	1	2	1
enfants	1	0	0	1	0	2	7	1	0	0	1	3
total	5	0	0	2	1	4	9	2	0	1	3	4

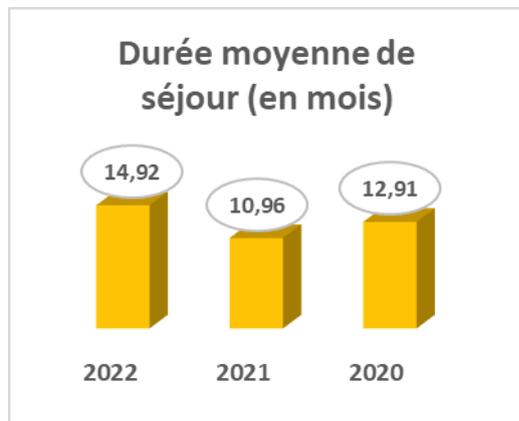
III. LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS – FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

Cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année	21 273
--	---------------

Femmes sans enfant	14.92 mois
Femmes avec enfants	26.73 mois
Enfants	24.56 mois
Moyenne générale	22.56 mois

■ FEMMES SEULES

La durée moyenne de séjour des femmes seules a augmenté en 2022. Les délais d'attribution des petits logements restent longs et significatifs, et nous notons l'accueil de femmes très éloignées de l'emploi, sans expérience en logement autonome, et pour beaucoup, qui ont connu un parcours institutionnel.



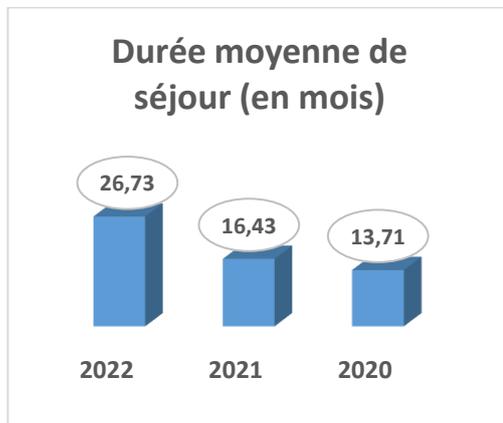
Nous sommes par ailleurs toujours confrontés à la difficulté de relogement des personnes souffrant de troubles psychiatriques et / ou de problématiques addictives. Les difficultés rencontrées sont multiples et freinent, voire empêchent, l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement. Un travail alliant l'acceptation du soin, l'aide à la gestion budgétaire, est nécessaire pour construire et consolider le projet. Des allers-retours logements diffus, hébergement collectif, témoignent de la discontinuité de parcours, et requièrent un accompagnement social global de proximité, en lien avec différents partenaires, qui nécessite du temps.

■ FEMMES ACCOMPAGNEES D'ENFANTS

En 2022, nous constatons une augmentation significative de la durée de séjour des femmes accompagnées d'enfants.

Cette hausse s'explique par :

L'accueil des familles en très grandes difficultés d'adaptation sociale, de problématiques addictives, médicales.... Le relogement nécessite des axes multiples dans l'accompagnement, notamment autour de la parentalité et des démarches liées aux dettes, et requière du temps.



Les délais administratifs longs d'ouverture de droits des personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire et en attente du titre de séjour.

Ces femmes sont dans l'attente et ne peuvent s'insérer professionnellement. Leur situation est rendue précaire et stagne.

De nouveau en 2022, nous sommes de plus en plus confrontés **aux problématiques qui entourent la fonction parentale et l'éducation des enfants.**

En effet, sous l'effet de la saturation des dispositifs de la protection de l'enfance, des délais de mise en place des mesures éducatives qui s'allongent, les familles sont orientées vers le CHRS. Les professionnels accueillent des familles qui ont connu un long parcours en extrême urgence, en attente d'une mesure éducative, parfois pour éviter le placement, et il nous arrive de voir des orientations PEAD vers le CHRS lors de la lecture d'ordonnance.

Souvent ces familles arrivent dans des situations « de crise », « d'urgence » où les situations se sont dégradées compte tenu de ce contexte.

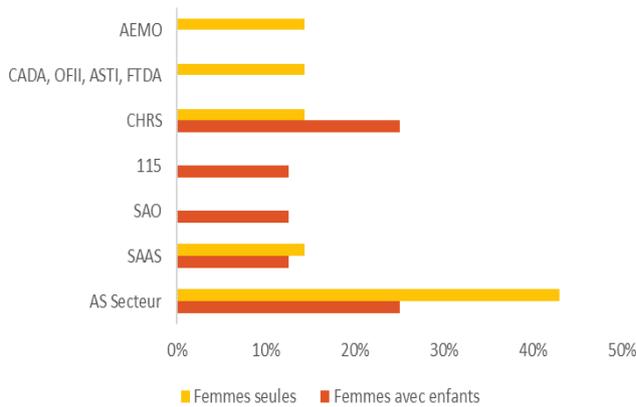
Nous travaillons au quotidien étroitement avec les partenaires de la protection de l'enfance, la DEF, les USDA, les établissements scolaires, ... Nous sommes conviés aux synthèses, bilans, aux audiences, pour faire part des observations à partir de la vie quotidienne.

Ces situations requièrent une intensité dans l'accompagnement, une action dans la durée ; elles sont souvent couplées à d'autres problématiques.

IV. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes	
moins de 1 semaine	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 2 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 3 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 4 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 5 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 6 semaines	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
moins de 7 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 8 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 9 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 10 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 11 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 12 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 13 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 1 jour à moins de 3 mois	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
moins de 4 mois	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
moins de 5 mois	1	12,50%	1	14,29%	2	13,33%
moins de 6 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 3 mois à moins de 6 mois	2	25,00%	1	14,29%	3	20,00%
moins de 7 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 8 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 9 mois	0	0,00%	1	14,29%	1	6,67%
de 6 mois à moins de 9 mois	0	0,00%	1	14,29%	1	6,67%
moins de 10 mois	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
moins de 11 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 12 mois	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
de plus de 9 mois à moins de 1 an	2	25,00%	0	0,00%	2	13,33%
moins de 15 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 18 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 21 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 24 mois	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
de 1 an à moins de 2 ans	1	12,50%	0	0,00%	1	6,67%
deux ans et plus	2	25,00%	5	71,43%	7	46,67%
effectif total sorties dans l'année	8	100,00%	7	100,00%	15	100,00%

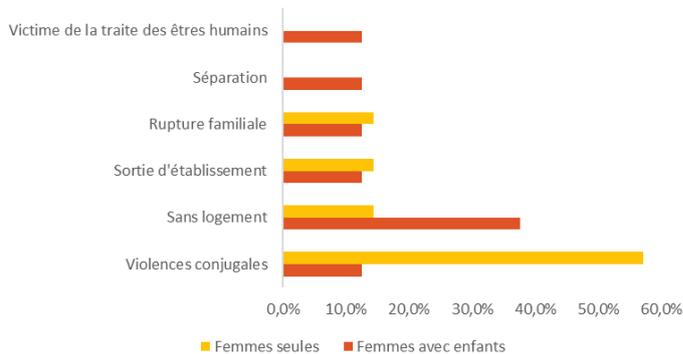
V. SERVICE QUI ORIENTE



Ces orientations illustrent les problématiques précédemment citées, en termes de parentalité, de parcours d'errance et de violence.

Nous notons en outre les services référents du public migrant, pour lequel un accueil en CHRS répond aux besoins des personnes qui souffrent d'isolement, de traumatismes, et qui sont freinées dans leur insertion sociale et professionnelle par la barrière de la langue. L'apprentissage du Français reste un axe important à renforcer et développer au sein du territoire en faveur de ce public.

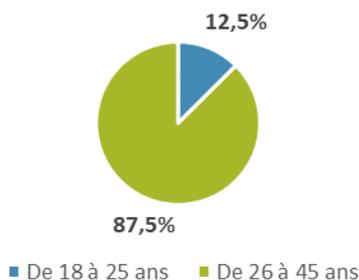
VI. MOTIF DE LA DEMANDE DES PERSONNES ACCUEILLIES



L'isolement, les violences conjugales, intrafamiliales, l'absence de logement qui résulte de l'ensemble des problématiques précitées, sont à l'origine de la demande d'accueil au CHRS.

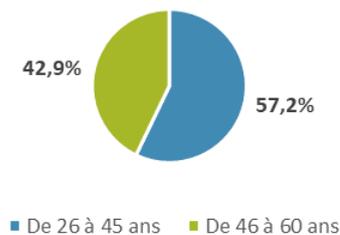
VII. AGE

Femmes seules



Moyenne d'âge : 35 ans

Femmes avec enfants

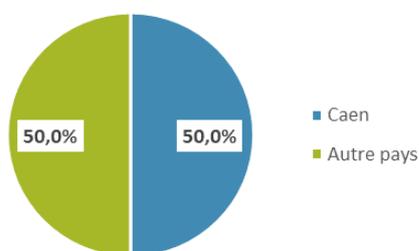


Moyenne d'âge : 39.5 ans

Ces schémas illustrent l'âge des personnes sorties dans l'année 2022. On observe une baisse des femmes seules âgées de moins de 25 ans ayant accédé au relogement. Ces dernières, sans ressource, sont souvent en situation de rupture familiale, elles sont isolées et vulnérables, présentent pour beaucoup des problématiques de santé, de dépression, qui viennent freiner encore davantage leur insertion. De même, les femmes âgées de plus de 45 ans, et plus de 65 ans, ne sont pas représentées. Parmi les femmes accueillies en 2022, une femme est en attente d'un accueil en Résidence sociale.

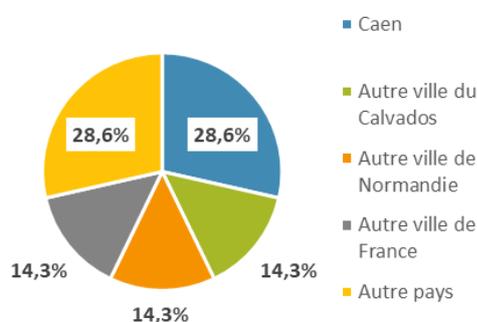
VIII. LIEU DE NAISSANCE

Femmes seules



- **50 %** des résidentes sont originaires de Normandie (*16.6 % en 2021*).
- **50 %** des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (*50 % en 2021*).

Femmes avec enfants

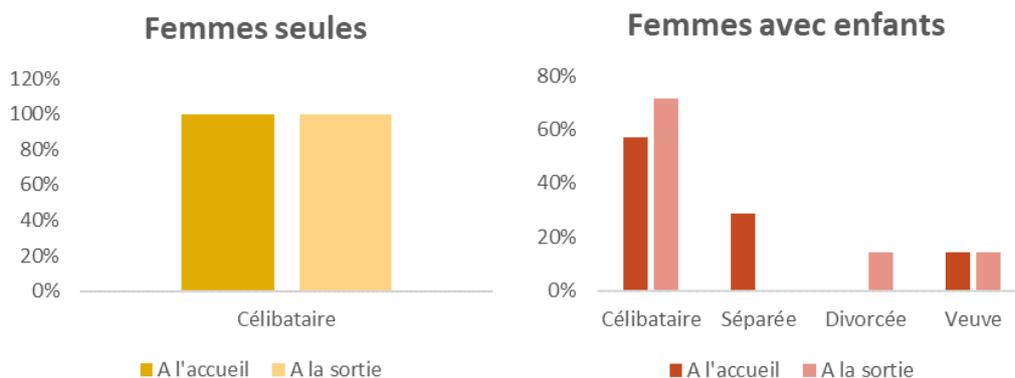


- **57.2 %** des femmes accueillies en 2022 sont originaires de Normandie (*50 % en 2021*).
- **28.6 %** des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (*42.9 % en 2021*).

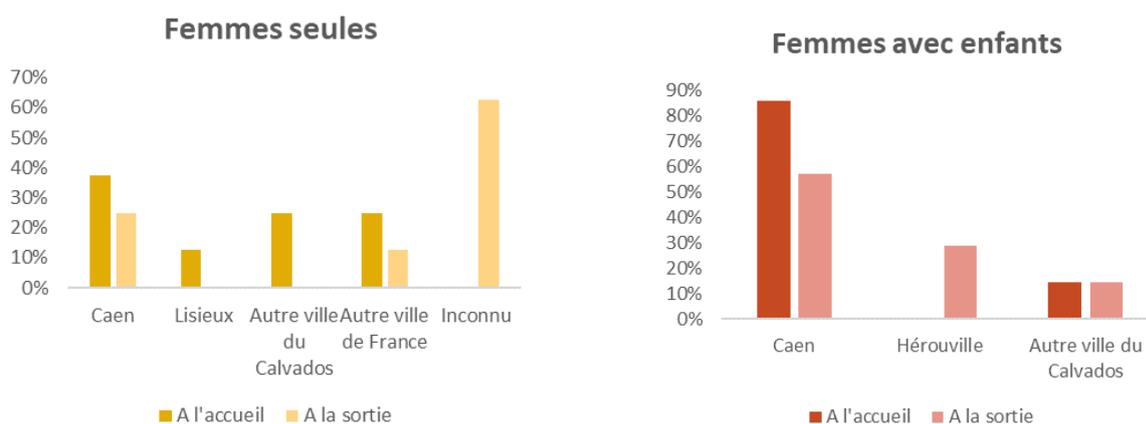
Tant pour les femmes seules que pour les femmes avec enfants, la majorité des résidentes originaires d'un autre pays résidait dans l'agglomération caennaise depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avant leur admission au CHRS.

Le nombre de femmes avec enfants originaires de Normandie continue de progresser en 2022. Comme évoqué précédemment, ce sont toutes des femmes accompagnées d'enfants en très grande difficulté sociale, qui étaient hébergées en Extrême urgence, en habitat précaire ou faisaient l'objet d'une expulsion locative.

IX. SITUATION FAMILIALE



X. LIEU DE RESIDENCE



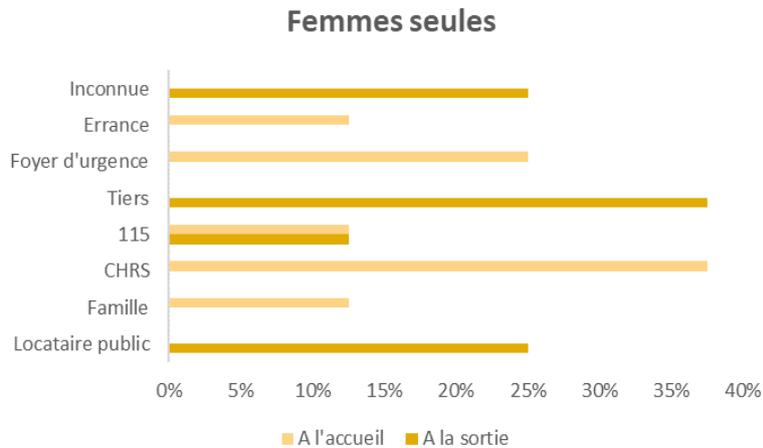
Autres villes du Calvados : Giberville, Ouistreham

Autres villes du Calvados : Condé-sur-Noireau, Fleury-sur-Orne

Ce que revêt les sorties « Inconnu » pour les femmes seules :

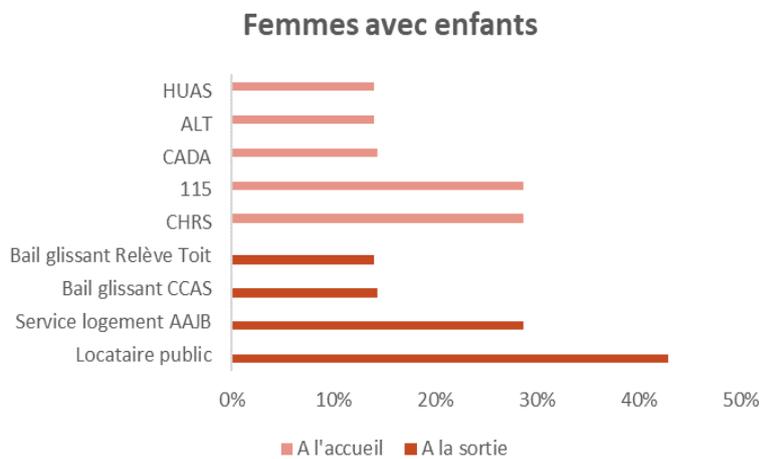
- **3** femmes ont fait l'objet d'une fin de prise en charge car elles ne se mobilisaient pas dans leurs démarches d'insertion et n'adhéraient plus à l'accompagnement. 1 est retournée au domicile de sa maman, à Hérouville, 1 nous a informé avoir accédé à un logement privé dans le quartier du Chemin Vert, 1 s'est installée avec son compagnon dans un logement d'infortune.
- **1** femme, orientée par AC SE a souhaité rejoindre un membre de sa famille dans un autre département, car elle se sentait trop isolée et en souffrance.
- Enfin, pour **1** femme en situation d'emploi, insérée, son titre de séjour n'a pas été renouvelé, ce qui a interrompu ses droits et son emploi.

XI. TYPE D'HEBERGEMENT



- **En 2022 : 25 % ont eu lieu vers un logement autonome,**
- En 2021 : 58.3 % ont eu lieu vers un logement autonome (46 % vers le public).

Cette baisse importante s'explique par les situations des femmes seules précitées (exclusion, perte de statut, isolement, fragilités psychologiques)



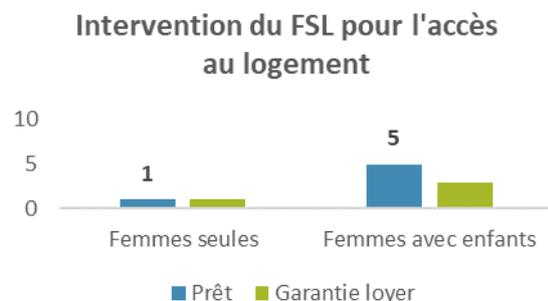
En 2022 :

Parmi les 8 familles sorties, 7 ont accédé à un logement autonome et une famille est partie chez un tiers (nouveau conjoint).

Les accès au logement autonome ont en majorité été réalisés via des baux glissants, ce qui rassure les bailleurs et résultent des parcours antérieurs des ménages.

Fin 2022, une femme seule était en attente d'une attribution de logement autonome, une femme d'une entrée en résidence sociale.

6 familles étaient en attente d'un relogement, parmi lesquelles, nous avons fait des recours DALO pour 3 d'entre elles.

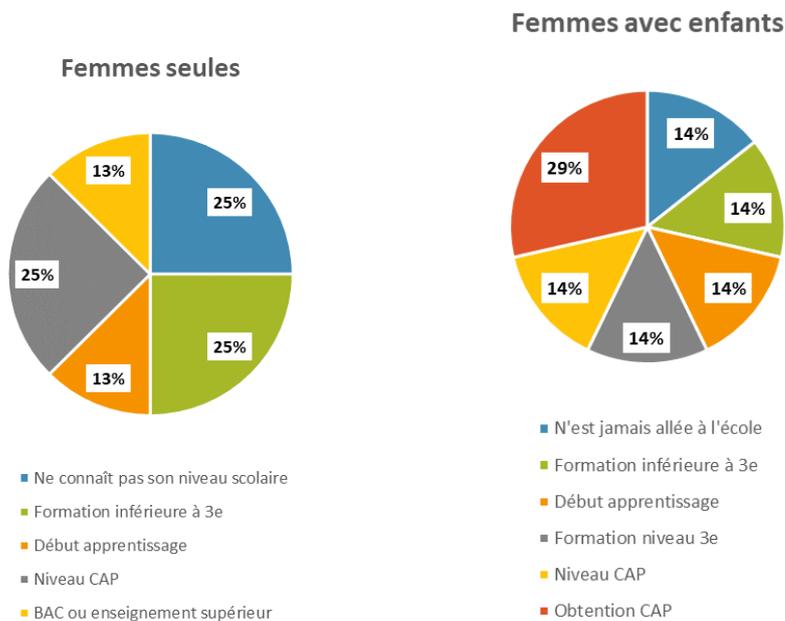


La mesure ASLL de 6 mois renouvelable (jusqu'à 2 fois 3 mois) permet de soutenir les personnes dans leur accès à un logement autonome.

Nous continuons de constater l'importance des mesures ASLL, qui présente une garantie pour les bailleurs d'une part, et les résidentes d'autre part, qui sollicitent cette mesure qui, par l'accompagnement proposé, rassure et facilite une installation de qualité dans un nouveau, voir premier logement.

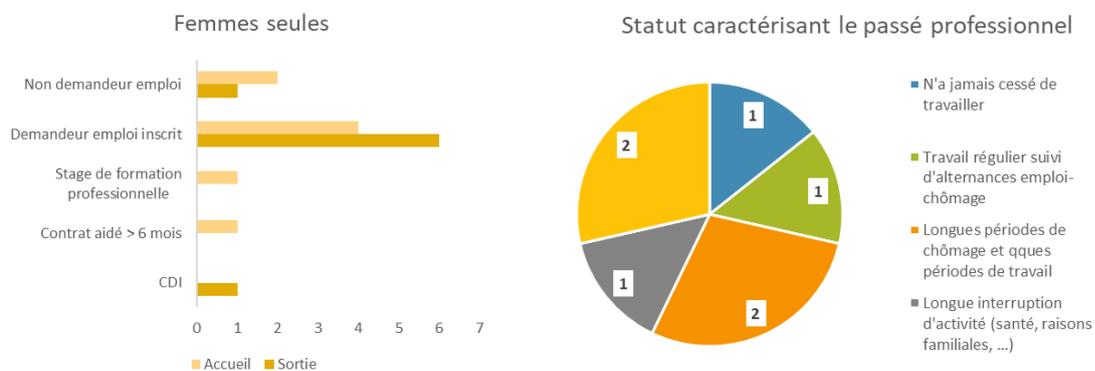
Pour les ménages ayant accédé à un bail glissant, et/ou bénéficiant d'une mesure de protection, les mesures ASLL n'ont pu être demandées.

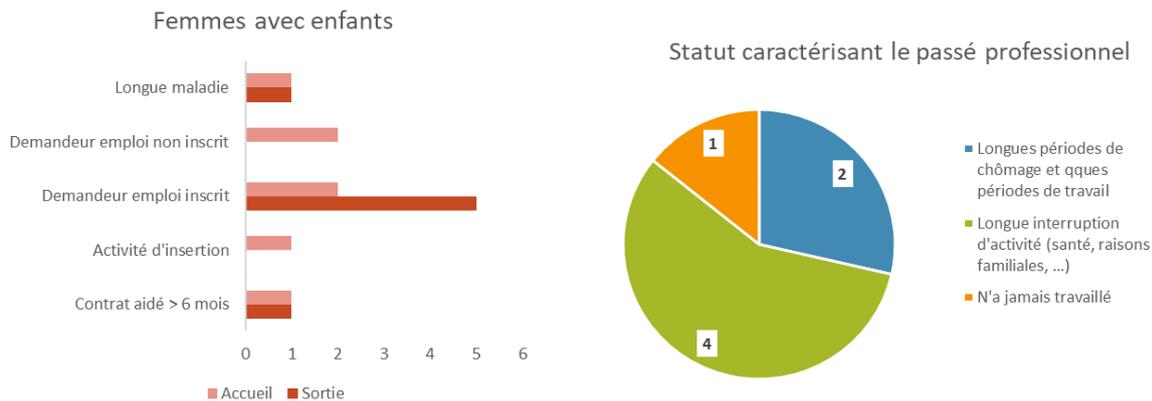
XII. NIVEAU SCOLAIRE



Ces statistiques témoignent des freins à l'insertion sociale et professionnelle. Beaucoup doivent s'inscrire dans des formations de remise à niveau ou d'apprentissage de la langue française.

XIII. SITUATION PROFESSIONNELLE





En 2022, 62.5 % des femmes ont quitté leur dernier emploi pour des raisons familiales ou de santé (*en 2021 : 23.1 %*).

Les femmes seules ou femmes avec enfants accueillies rencontrent des difficultés de différentes natures qui freinent leur insertion professionnelle.

Les principales difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi demeurent :

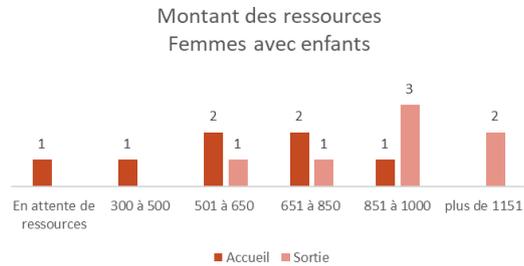
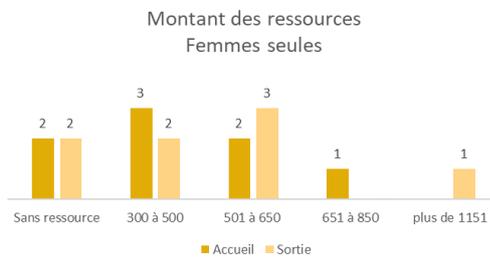
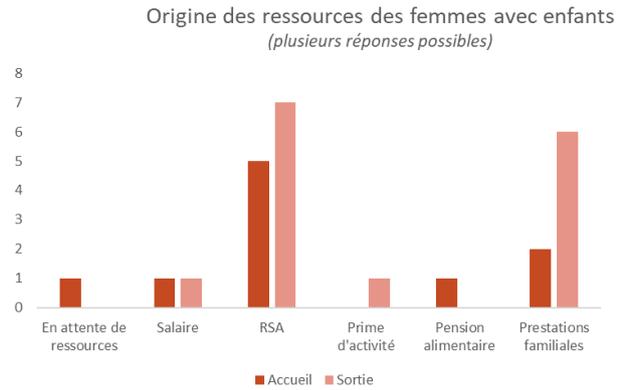
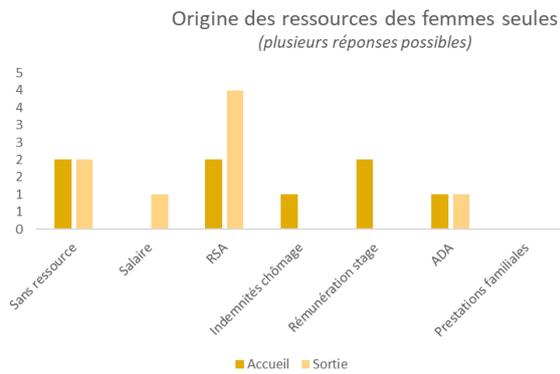
- La non maîtrise de la langue,
- Le problème de garde des enfants. Les personnes accueillies sont obligées de faire un choix dans les offres d'emploi ; elles rencontrent des difficultés budgétaires et liées aux horaires pour faire garder leurs enfants,
- La nécessité de soins psychologiques ou psychiatriques avant d'envisager l'insertion professionnelle,
- La nécessité de soins en réponse aux problématiques d'addiction,
- L'incapacité physique d'exercer une activité professionnelle liée à des maladies chroniques,
- De longues périodes antérieures d'inactivité.

Les professionnels du CHRS évaluent à leur arrivée les difficultés et les orientent, les soutiennent pour leur permettre d'y remédier.

Par ailleurs, nous sommes confrontés au fait qu'il existe peu de chantiers d'insertion à destination du public féminin et à la conjoncture nationale actuelle peu favorable à l'emploi. Nos principaux partenaires sont les Jardins d'Arlette, Cap Revivre, la Chiffo, les ateliers d'insertion de Gavrus.

Nous continuons de constater que les secteurs d'activité de l'aide à la personne et de l'entretien des locaux embauchent régulièrement un public avec peu de qualification. Toutefois, il s'agit de contrats partiels et souvent précaires, dont les horaires ne permettent pas aux mères isolées d'y accéder.

XIV. RESSOURCES



XV. DETTES

■ Femmes seules

5 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2022 avaient des dettes à leur arrivée.

Pour 4 d'entre elles, des démarches ont été effectuées auprès des créanciers pour envisager un accord de remboursement.

■ Femmes accompagnées d'enfants

4 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2022 avaient des dettes à leur arrivée.

Le séjour au CHRS leur a permis de travailler cette question :

- 1 accord de remboursement auprès des créanciers a été effectué.
- 1 accord de remboursement auprès de la Banque de France a été effectué.

Les dettes représentent toujours un frein à l'accès au logement si elles ne font pas l'objet d'un plan d'apurement ou de surendettement.

Lorsqu'elles quittent l'institution, des résidentes peuvent être toujours endettées. Mais des démarches effectives sont en cours (accord auprès des créanciers, accompagnement à la mise en place de dossier de surendettement, soutien à la poursuite des démarches engagées) ce qui

leur permet de ne plus être dans le déni de ce problème, de se confronter à la réalité, de travailler la question du budget et de faire valoir leur bonne foi.

Parfois, les femmes ne nous laissent pas accéder à leur situation financière, elles ont besoin de temps, de se sentir en confiance, et le travail social découvre petit à petit la situation réelle d'endettement.

XVI. COUVERTURE SOCIALE

1 personne ne bénéficiait pas de couverture sociale lors de son accueil.

XVII. SANTE

■ Femmes seules

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidentes du CHRS durant leur accueil.

- 2 résidentes ont réalisé ce bilan.
- 1 personne dont l'état de santé général était mauvais,
- 3 des personnes seules souffraient de problèmes psychologiques ; elles ont toutes été orientées vers des soins durant leur séjour,
- 1 personne présentait un problème physiologique particulier.

■ Femmes accompagnées d'enfants

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidentes du CHRS durant leur accueil.

- 2 résidentes ont réalisé ce bilan.
- 3 des personnes accueillies avaient un médecin généraliste avant leur arrivée au CHRS.
- 3 résidentes ont contacté un médecin généraliste durant leur séjour.
- 5 des résidentes rencontraient des difficultés d'ordre psychologique. Elles ont été soutenues et orientées dans leurs démarches de soin.
- 3 résidentes présentaient un problème physiologique particulier.

Durant leur séjour, les femmes peuvent être amenées à consulter différents médecins. Les spécialistes les plus fréquemment consultés sont : des dentistes, des dermatologues, des neurologues, des gastroentérologues, des diabétologues, des cardiologues, des gynécologues, des ophtalmologues, des spécialistes des addictions, des psychologues, des psychiatres.

Les résidentes sorties du CHRS Janine VAN DAELE souffrant de **difficultés psychologiques et psychiatriques** ont été soutenues dans leurs démarches de soins durant leur séjour (prise de rendez-vous, accompagnement, échanges autour de la nécessité de démarrer ou de poursuivre les soins).

Les résidentes souffrant d'**addiction** sont également soutenues tout le long de leur séjour au CHRS.

Certaines sont dans le déni de cette addiction et refusent tout accompagnement. Ce qui a participé pour une d'entre elles à une fin de séjour.

D'autres acceptent d'en parler et sont en demande de notre soutien, et / ou d'un suivi extérieur.

Différentes actions sont menées au CHRS Janine VAN DAELE pour favoriser la prévention :

- Distribution de préservatifs.
- Orientation et accompagnement des femmes vers les services spécialisés de prévention et de soin.
- Veille sur les dispositifs existants et rencontres partenariales avec des acteurs de la santé pour favoriser une coordination dans nos actions et développer des réponses aux besoins des personnes.

XVIII. PERMIS DE CONDUIRE

2 personnes possédaient un véhicule. 1 a dû s'en séparer pour des raisons financières.

XIX. LES ENFANTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

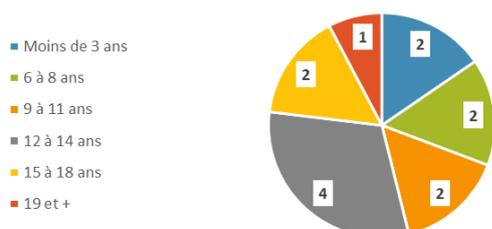
1. Les enfants

Type de famille	Nombre de familles	Total enfants
- Femmes avec 1 enfant	4	4
- Femmes avec 2 enfants	1	2
- Femmes avec 3 enfants	1	3
- Femmes avec 7 enfants	1	7
Total	7	16

Les femmes accueillies sont principalement accompagnées d'un ou deux enfants.

Nous notons toutefois qu'il est important que nous puissions nous adapter pour pouvoir accueillir des grandes compositions familiales et / ou permettre l'accueil d'enfants dans l'urgence lors de regroupements familiaux.

Age des enfants accueillis



Nous observons que toutes les catégories d'âge des enfants accueillis sont représentées : bébés, très jeunes enfants, enfants, adolescents.

Nous sommes vigilants à adapter notre accompagnement en fonction des compositions familiales et de l'âge des enfants (temps d'accueil dédié, temps d'échange avec chacun tout en respectant la place de la mère, aide à la construction de projet scolaire, professionnel, ..., accompagnement sur l'extérieur, sport, loisirs, culture).

Nous sommes également attentifs à la gestion du groupe composé par les jeunes qui ont des attentes différentes des adultes (action collectives spécifiques).

Nous interrogeons systématiquement l'intérêt de nommer un professionnel référent différent de celui de la mère pour les adolescents et jeunes adultes (En concertation avec la mère, l'enfant).

◦ La tranche d'âge des 0 – 3 ans

L'accompagnement auprès des femmes enceintes et des mères isolées de jeunes enfants âgés de moins de trois ans consiste à accompagner les mères sur leurs préoccupations concernant l'arrivée de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation, l'acquisition de la propreté... Ces femmes ont besoin d'un soutien psychologique et parfois éducatif.

L'équipe veille, via les actions collectives ou individuelles, les temps collectifs ou le lieu de vie dédié à la parentalité, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant.

L'accompagnement se fait également autour des modes de garde et de la santé.

- 2 résidentes ont mené à terme leur grossesse au cours de l'année 2022 ; elles ont bénéficié d'un soutien spécifique par les travailleurs sociaux et l'éducatrice de jeunes enfants (écoute, accompagnement, orientation, ...). Ces femmes étaient isolées, l'équipe s'est mobilisée pour veiller à être soutenante, présente, lors de la maternité.

◦ Les pré-adolescents-adolescents

Concernant leur accompagnement, le travail spécifique réalisé par les référents et l'éducatrice de jeunes enfants se fait notamment autour de la fonction parentale et des réponses éducatives à apporter envers les adolescents (rythme de vie, alimentation, sensibilisation aux écrans, ...).

L'équipe veille à ce que le jeune se sente accueilli car arriver dans un collectif n'est pas chose aisée, surtout à cet âge. Le jeune est considéré, et l'on tente de le rendre acteur, de le faire participer à la vie de la maison, à des activités sportives, pour tenter de casser l'isolement.

En accord avec la maman, des temps d'écoute et d'échanges sont proposés, offrant des espaces de parole, une aide aux devoirs, un soutien à la scolarité, aux orientations... L'éducateur référent est en lien avec les acteurs scolaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Il oriente et accompagne le jeune en fonction des besoins.

2. Le soutien à la parentalité

Le terme de soutien à la parentalité recouvre des actions et outils de natures très diverses. Le mode d'accueil collectif et l'accompagnement global des familles monoparentales proposés par le CHRS Janine VAN DAELE permettent une mise en mouvement, une découverte de compétences, une prévention, un soutien face aux situations de souffrance exprimées ou devinées, une mise en lien avec les différents acteurs du territoire.

A ce titre, le CHRS peut être défini comme un lieu pertinent, complémentaire, utile dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et être considéré comme un acteur territorial du soutien à la parentalité.

° La place du père

Nous rappelons les droits et les devoirs des deux parents et parlons avec les mères de la place du père pour l'enfant. Dans le cadre de situations conflictuelles, nous pouvons jouer le rôle de tiers, et faciliter le passage de bras par exemple.

° Le soutien éducatif

L'équipe est amenée à travailler davantage en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance, dans le cadre des mesures administratives ou judiciaires et directement auprès des juges pour enfants.

La présence quotidienne de l'équipe permet la continuité des actions et offre des observations affinées qui participent dans l'intérêt de l'enfant et de la mère à la réflexion quant à l'évolution de la situation et des besoins. Le CHRS est convié aux synthèses d'évaluation, aux bilans et de plus en plus aux audiences. Les acteurs sont en attente de nos éléments d'observation, nos hypothèses de compréhension qui tiennent compte du contexte général et du parcours de la famille.

Ce rôle peut nous amener dans certaines situations, à rédiger des notes d'observation, des recueils d'informations préoccupantes et parfois des signalements lorsque nous sommes face à une situation de danger.

Nos observations, nos écrits sont toujours transmis à la famille.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Ce travail de transmission permet dans certaines situations une prise en compte des difficultés repérées par la mère de famille et ainsi une adhésion à un soutien éducatif.

Pour **1** famille, nous avons accompagné la famille vers le pôle accompagnement afin de solliciter une mesure d'aide éducative, pour les deux enfants.

Pour **1** famille, dans l'attente d'une mesure judiciaire exercée par le SAJE, nous avons sollicité la mise en place d'une AED et l'intervention de TISF. L'USDA a mandaté une AEMO le temps que le SAJE intervienne (délai connu de 18 mois à ce jour).

Pour **1** famille, nous avons travaillé en lien étroit avec la MDEF. Les 3 enfants qui bénéficiaient pour l'aînée d'une mesure SEMO, et pour les plus jeunes de mesures AEMO, se sont vues confiées à la DEF, avec des droits d'hébergement chaque week-end auprès de leur maman.

Pour **1** famille, nous avons dû doubler de façon exceptionnelle les week-ends, lors des 3 mois qui ont suivi leur accueil, pour s'assurer de la sécurité physique des enfants, poursuivre notre mission auprès des autres résident(s) et venir en soutien des professionnels. Le travail déployé a permis à la famille de trouver une stabilité, une certaine sérénité, et d'apporter des éléments à la Juge des enfants qui avait reçu en urgence la famille peu de temps avant son arrivée au CHRS. Les droits d'hébergement ont été maintenus sous conditions.

Pour **2** familles, nous avons accompagné la famille vers le pôle accompagnement de l'USDA :

- pour une famille, un accompagnement éducatif à domicile a été convenu.
- pour une famille, mise en place d'une évaluation qui s'est poursuivie après le départ de la famille.

Nous avons transmis un RIP pour deux enfants.

◦ **Les activités de soutien à la parentalité au sein du CHRS**

- Actions préventives : ateliers de sensibilisation aux écrans, intervention d'une nutritionniste, perspectives,
- Les accompagnements (prise de contact, repérage des lieux, aide pour la prise de rendez-vous, accompagnement physique),
- Les visites à domicile,
- Les temps individuels avec l'éducatrice de jeunes enfants (prévention, soutien, étayage, ...),
- Prise des repas avec les familles, (conseils, équilibre alimentaire, rythme...),
- Les ateliers cuisine, l'aide à la confection de repas pour les plus petits,
- Les actions individuelles / collectives visant à renforcer l'interaction entre la mère et son enfant,
- L'aide à la gestion quotidienne (coucher, préparation repas, ...),
- Les ateliers supports d'expression (lecture, jeux de société, pâte à modeler, ...),
- L'aide aux devoirs,
- Partenariat avec l'Association « Lire et faire Lire »,
- Ateliers d'expression à destination des enfants,
- Les temps de jeux, de loisirs, les sorties extérieures, les activités sportives...,
- Accompagnements et mises en lien avec des lieux ressources du territoire (maisons de quartier, centres socio-culturels, Le Ricochet, bibliothèques, ...).

L'équipe tente d'accompagner les mères lors de temps formels et informels, sur leurs préoccupations concernant le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation...

3. Partenaires et actions menées

◦ La santé

A leur arrivée au CHRS, les mères qui ne fréquentent pas la PMI sont sensibilisées à ce dispositif et si elles le souhaitent, sont accompagnées dans leurs démarches auprès de ce service.

Des orientations vers le centre d'accueil sans rendez-vous, la guidance, la maison des ados, peuvent être faites lorsqu'un enfant présente des signes de souffrance, de mal être, de troubles du sommeil...

◦ Les modes de garde

Différents modes de garde sont utilisés par les résidentes ; pour les guider dans leur choix, nous leur présentons notamment l'Info accueil petite enfance haltes garderies de la ville de Caen. Ce service informe sur les crèches existantes et les assistantes maternelles qui y sont rattachées. Ces accueils soutenus par l'institution facilitent la socialisation et permettent de travailler la séparation mère-enfant.

Les professionnels accompagnent la majorité des mères dans les démarches d'inscription. Ils emmènent les résidentes repérer les lieux, leur expliquent les modalités de paiement et les règlements de fonctionnement.

Concernant les assistantes maternelles, les professionnels se chargent avec les mères des démarches téléphoniques. Ils sont présents lors de la première rencontre et aident à la rédaction des contrats. Ce mode de garde reste onéreux malgré les aides de la CAF et ne peut répondre aux besoins de toutes les résidentes.

◦ L'accompagnement scolaire

→ Auprès de la mère

Les résidentes sont soutenues dans leurs démarches d'inscription des enfants, à la mairie, dans les établissements scolaires.

→ Auprès des enfants

Les enfants accueillis sur le collectif bénéficient s'ils le souhaitent, et en accord avec leur mère, du soutien et conseil des intervenants présents sur le CHRS (éducateurs, éducatrice jeunes enfants). En 2022, **9 enfants** ont bénéficié de soutien scolaire.

◦ Les loisirs

Au moment de la rentrée scolaire, les professionnels du CHRS présentent aux résidentes les activités de loisirs qui peuvent être pratiquées sur le quartier (information sur le rythme, la durée, le coût). Ils échantent avec les résidentes et leurs enfants sur la faisabilité de leur projet.

Les professionnels accompagnent souvent les familles lors de l'inscription et leur montrent le trajet à réaliser. Pendant l'année, ils soutiennent la participation de l'enfant à l'activité et ajustent les propositions aux besoins observés.

◦ L'organisation des vacances

Les activités proposées par le biais du CHRS en 2022 ont permis à **une grande majorité des enfants accueillis** de pratiquer une activité ludique et/ou culturelle pendant les vacances.

Un planning d'activité est réalisé par plusieurs membres de l'équipe éducative et diffusé à l'ensemble des résidentes, du collectif et des logements diffus.

Ils se sont ouverts en 2022 aux familles du CHRS la Source, qui y participent volontiers.

Des sorties sont organisées en fonction des manifestations du moment, des opportunités, de la saison et des envies des personnes qui participent également à l'élaboration de ces projets.

Les sorties prennent différentes formes : piscine, cinéma, expositions, château de Caen, sorties à la mer, forêt, colline aux oiseaux, parcs alentours, les pieds dans l'Orne, ...

→ *L'activité bibliothèque – contes*

L'éducatrice de jeunes enfants accompagne de façon régulière les mères et leurs enfants à la Bibliothèque pour faire découvrir le lieu, son accessibilité, emprunter des livres, faciliter l'accès à la culture, participer aux activités proposées : contes, spectacles... Nous observons que ces lieux sont par la suite très appréciés des personnes et investis de façon autonome.

→ *Le collectif*

Présente sur le collectif le mercredi et deux soirs par semaine, l'éducatrice de jeunes enfants peut en fonction des besoins repérés, des demandes des mères, intervenir plus particulièrement auprès de chaque famille (travail sur la séparation, les angoisses, l'allaitement, la réassurance, la confiance en soi, la connaissance des différents stades de développement de l'enfant...). Ces temps sont très appréciés des mamans, des enfants et viennent nourrir nos échanges et la compréhension des situations en réunion d'équipe. La compétence, les connaissances de l'éducatrice de jeunes enfants sont des éléments précieux et complémentaires, nécessaires pour soutenir ces familles.

Réquisitions à personne (20)

Ces réquisitions concernent :

- 11 femmes seules ou avec enfants
- 8 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX

- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS.

- Chaque trimestre à la demande de la DDETS, un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

- Chaque mois, un reporting mensuel concernant les réfugiés, les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire est transmis à la DDETS.

- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Evaluer et faire évoluer les fiches action du projet de service.
- Maintenir et renforcer notre inscription dans le réseau du territoire.
- Se maintenir en veille sur les initiatives locales et l'ensemble des lieux ressources de proximité.
- Saisir les opportunités de partenariats et de travail en réseau.
- Poursuivre la dynamique de projets et maintenir des évaluations régulières pour ajuster nos interventions à l'évolution du public et des besoins. Renforcer, créer, ajuster, nos actions collectives.
- Poursuivre « l'atelier cuisine vers l'extérieur » en le développant pour tendre vers un atelier type AVAA afin de favoriser et soutenir l'insertion par l'emploi.
- Développer des actions préventives et d'information à destination des femmes et des familles pour promouvoir leur santé (diététicienne, nutritionniste, prévention autour des écrans...).
- Travailler à développer et consolider nos partenariats avec l'ensemble des acteurs de santé (services de soins, dispositifs d'hébergements spécialisés tels que les LAM, LHSS, ATC, ..., les dispositifs et établissements spécialisés tels que les CMP, l'EPSM, les CSAPA...). Intégrer le CLSM.
- Rester mobilisé et force de proposition dans le travail de coopération et d'articulation pour favoriser le parcours des personnes :
 - o Maintenir les propositions d'un temps d'accueil et de présentation du CHRS aux personnes en amont de l'orientation (permet de valider ou d'annuler la demande)
 - o Maintenir les propositions d'un temps de visite du CHRS aux acteurs du Territoire pour mieux faire connaître le fonctionnement et nos différentes missions,
 - o Poursuivre et alimenter les rencontres partenariales pour optimiser le travail en lien et permettre la rencontre entre professionnels.
- Maintenir notre présence aux commissions du SIAO.
- Continuer d'alimenter notre partenariat avec AC'SE.
- Continuer de développer l'axe de soutien à la parentalité (Partenariats, composition de l'équipe, développement de projets...).
- Prioriser les missions et les actions et poursuivre les mutualisations avec le CHRS Janine VAN DAELE. Favoriser au-delà la transversalité dans l'intérêt des parcours.
- Initier et élaborer l'évolution du CHRS vers un CHRS unique Itinéraires.
- Participer à une réflexion commune autour des différents dispositifs existants en faveur des femmes victimes de violence afin de répondre au mieux aux besoins. (PV 72h, AC SE, PSP, CHU FVV...)
- Poursuivre l'accueil de stagiaires et les initiatives d'étudiants afin de favoriser l'information et la prévention, et de faire vivre les actions collectives en faveur du public accueilli.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

2.2.1 INTUTILE DE L'ACTION	Engager une réflexion dans une logique de la politique du logement d'abord
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action (nom prénom et fonction)	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen, Calvados
Partenaires	FAS Veille sociale 14 - SIAO CHRS du département ou autres départements qui pratiquent le Hors les murs (visites des lieux...) DDETS
Objectifs de l'action	Défendre l'existence du CHRS Anticipation du CPOM Inscription dans la Politique du logement d'abord Repenser, Faire évoluer les pratiques, les modalités de prise en charge, tout en maintenant un accompagnement de qualité
Professionnels concernés	L'équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Participation à la commission logement FAS Participation aux commissions qui seront mises en place dans le cadre du CPOM Découvertes de fonctionnement et Aller vers, CHRS Hors les murs Temps dédiés en réunion d'équipe Temps de travail Cheffe de service psychologue Temps de travail Cheffe de service Directrice adjointe administratif
Calendrier	2020 / 2023
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe, Réunion trimestrielle, Rapport d'activité annuel, temps mensuel identifié
Résultats attendus	

Une réflexion a été engagée par le biais de temps de travail en équipe, de participations aux réunions de la FAS, par des groupes mutualisés dans le cadre de la démarche CPOM. Ces différents espaces permettent une mise en mouvement, et ont permis de mieux identifier le public orienté vers le CHRS et ne pouvant accéder au logement autonome. Des pistes de réflexions se sont amorcées quant à l'évolution de nos pratiques et des offres d'hébergement. C'est un travail qui doit se poursuivre.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

2.2.2. INTUTILE DE L'ACTION	Développer et renforcer le travail en Partenariat réseau
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de Service
Territoire	Caen
Partenaires	Acteurs de la santé, de la protection de l'enfance, acteurs de la veille sociale, de l'insertion
Objectifs de l'action	Fluidifier les parcours, mieux répondre aux besoins, mutualiser et se coordonner
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	« Aller vers » les professionnels sur le Territoire Maintenir l'ouverture vers l'extérieur Mobilisation du réseau Avoir une veille sur l'évolution des dispositifs Proposer des temps d'accueil et de visite pour optimiser les orientations et le travail en lien Identifier les missions, les forces et les faiblesses
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe et réunion trimestrielle RA
Résultats attendus	La complémentarité des compétences qui évitent les ruptures de parcours et favorisent l'insertion sociale et professionnelle Fluidifier les parcours Être garant du sens de l'accompagnement

Le CHRS est sensible au travail en partenariat et se maintient dans des démarches de projets et d'ouvertures vers l'extérieur. Les professionnels initient des temps de rencontres, d'échanges et sont force de proposition pour mettre en place de nouveaux partenariats et pour favoriser l'aller vers. Des initiatives locales permettent de développer le réseau et de compléter nos actions éducatives. Des temps d'accueil et de visites sont proposées aux différents acteurs du secteur, et ce, afin de permettre la rencontre, favoriser le travail en collaboration pour mieux accompagner et orienter.

Nous souhaiterions développer des actions auprès des partenaires de la santé car nous nous sentons parfois démunis face à certaines situations.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

2.2.3. INTUTILE DE L'ACTION	Rénovation des logements diffus et du CHRS Collectif
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE, service logistique
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Service logistique Itinéraires
Objectifs de l'action	Améliorer l'accueil, la qualité des hébergements
Professionnels concernés	Équipe logistique, Directrice adjointe comptable et financière, Maitresse de Maison, Equipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Etat des lieux de chaque hébergement Outil de recensement et de suivi des besoins, matériel et de rénovation Priorisation des investissements
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Directeur, coordinateur logistique et chef de service CHRS
Résultats attendus	Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement

Un état des lieux a été réalisé afin de prioriser les actions à entreprendre, à planifier, en termes d'investissement et de rénovations des logements. Les logements que nous considérons « prioritaires » ont pu être réhabilités, et le mobilier changé. Le suivi logistique mis en place permet une rotation des interventions et est garant de la qualité d'accueil. Les travaux se poursuivent au rythme des besoins.

Pour le CHRS, une demande de subvention auprès de la CAF a permis de réaménager entièrement la salle mère-enfant.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

2.2.4. INTUTILE DE L'ACTION	Renforcer et faire reconnaître le travail de soutien à la parentalité
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Conseil Départemental, DDETS Autres CHRS, Directeur, Directrice adjointe
Objectifs de l'action	Renforcer le travail de soutien à la parentalité Faire face à l'évolution du public Augmenter le temps de travail d'EJE
Professionnels concernés	Chef de service, Directeur, Cadres, CA, Equipe
Moyens mobilisés	Temps d'échanges repérés avec les professionnels concernés Etablir un diagnostic Faire remonter les besoins Rencontrer le Conseil Départemental Rencontrer les USDA S'informer sur les fonctionnements d'autres CHRS Participation à la commission enfance et famille de la FAS
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Asseoir et développer le soutien à la parentalité

Des rencontres avec le conseil Départemental, les Responsables d'USDA, la DDETS ont eu lieu. Un diagnostic a été réalisé et témoigne de l'évolution significative du public avec l'accueil croissant de familles dont les problématiques viennent confronter l'équipe aux questions qui entourent la fonction parentale et les besoins de l'enfant.

La demande de subvention spécifique n'a pas été accordée par le Conseil Départemental en 2022. Une attention particulière sera de nouveau portée en 2023, avec des réorientations possibles si l'équipe ne parvenait pas à y faire face, et que l'évaluation ferait paraître des situations qui relèveraient davantage de la protection de l'enfance.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION DU PROJET

2.2.5. INTUTILE DE L'ACTION	Augmentation du nombre de places dédiées à AC'SE
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	AC'SE, Délégué des droits des femmes, DDECS, SIAO
Objectifs de l'action	Répondre à l'augmentation des demandes et des besoins
Professionnels concernés	Direction, CA, Cadres, Equipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Participation aux séminaires En veille sur l'évolution des besoins Travail élaboré et soutenu de partenariat et de réseau avec les acteurs du dispositif AC'SE Partage d'expériences auprès d'autres acteurs Evaluation du travail d'accueil et d'accompagnement réalisé auprès de ce public
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Cadres, Direction, CA, Equipe
Résultats attendus	Augmentation des places dédiées Réponse à un besoin identifié sur le plan national
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l'équipe

Le CHRS est connu et reconnu pour son investissement dans cette action. Le travail en partenariat est de qualité avec les acteurs du dispositif et nous maintenons notre présence à chaque séminaire, pour rester en veille sur les actualités, les besoins, les initiatives, les expérimentations. Il n'existe peu, voire pas de structure collective au sein des différents partenaires « accueillants » et ce mode d'hébergement sécurisé et de proximité répond à de nombreux besoins. C'est un travail qui requière du temps et beaucoup d'énergie, mais les bilans chaque année sont très positifs, et participer à la reconstruction de ces femmes / familles nous est cher et développer cet axe nous paraît nécessaire et important.

ANNEXES

Journée du 8 Mars 2022 Source – Janine VAN DAELE







« Singulières et plurielles » Source – Janine VAN DAELE





Activités culturelles et de loisirs - Soutien à la parentalité





Sigles et acronymes utilisés

A

AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
AC'SE	Accueil Sécurisant
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AED	Action Educative à Domicile
AEMO	Aide Educative en Milieu Ouvert
AISCAL	Agence Immobilière et Sociale du Calvados
ARS	Agence régionale de Santé
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ATC	Association Tutélaire du Calvados
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AAVA	Atelier d'Adaptation à la Vie Active

C

CA	Conseil d'Administration
CAARUD	Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAA	Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCRPA	Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLI	Commission Locale d'Insertion
CLLAJ	Comité Local de Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CRIP	Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes
CRPA	Conseil consultatif Régional des Personnes Accueillies
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

D

DALO	Droit au Logement Opposable
DAVL	Dispositif d'Accompagnement Vers le Logement
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

E

EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ETP	Equivalent Temps Plein
F	
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FVV	Femmes Victimes de Violences
I	
IRTS	Institut Régional du Travail Social
L	
LAM	Lits d'Accueil Médicalisé
LHSS	Lits Halte Soins Santé
M	
MDEF	Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
P	
PASS	Permanence d'Accès aux Soins Santé
PEAD	Placement Educatif A Domicile
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
PSP	Parcours de Sortie de Prostitution
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui
PV	Protocole Violence
R	
RIP	Relevé d'Informations Préoccupantes
RSA	Revenu Solidarité Active
S	
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SEMO	Service Educatif en Milieu Ouvert
SIAO	Service Intégration Accueil Orientation
SPMO	Service de Protection en Milieu Ouvert
STSS	Sciences et Technologies de la Santé et du Social
T	
TISF	Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
U	
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
USDA	Union de Solidarité Départementale de l'Agglomération